

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Mathias Schou, rue des Bateliers afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de toiture. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	rue Mathias Schou, rue des Bateliers
Début :	vendredi, 16 octobre 2026 à 07:30
Fin :	vendredi, 23 octobre 2026 à 16:00
Motif :	des travaux de toiture
Règlement :	GRE-120-2026

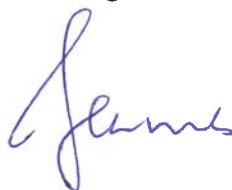
Grevenmacher, le 13 octobre 2026

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

La bourgmestre,



Monique Hermes